



Circonscription Al Hoceima
Ordonnancement Al Hoceima

Al Hoceima, le 14-11-2012

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES.

VENTE N°16/2012

L'ordonnateur des douanes et impôts indirects à AL HOCEIMA porte à la connaissance des enchérisseurs que dans le cadre des ventes permanentes ; le service procédera **Mercredi le 28/11/2012** à la vente aux enchères publiques des véhicules repris en au tableau ci-dessous au dépôt de la douane à AL HOCEIMA à partir de **10h00**

Conditions de la vente :

- ◆ Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente.
- ◆ La vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par l'Administration.
- ◆ Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.
- ◆ Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication au comptant, à défaut de quoi, les lots seront remis en vente selon la procédure de folle enchère, conformément aux dispositions légales en vigueur.
- ◆ Les lots payés doivent être enlevés immédiatement.
- ◆ Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjudicataires et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu aux dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause. En outre, le service peut s'opposer à l'enlèvement des dites marchandises lorsqu'elles sont reconnues impropres à la consommation par la faute de l'acquéreur.
- ◆ Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée.
- ◆ Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.
- ◆ L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
- ◆ L'acquéreur doit tenir une comptabilité matière des marchandises acquises et consigner leur mouvement tant à l'entrée qu'à la sortie sur un registre qui doit être

présenté à toute réquisition du service des douanes, tout autre document ne peut être opposable vis-à-vis de l'Administration.

- ♦ Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes.

للإطلاع عن شروط البيع يتم الاتصال بمكاتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنت بالعنوان التالي :

WWW.douane.gov.ma/vep

L'Ordonnateur liquidateur

La liste des Véhicules saisis destinés pour Ferraille.

AFFAIRE N°	DATE	MARQUE	IMMATRICULE	N°CHASSIS	DESTINATION
1018/D	06/07/2009	MERCEDES 250	KMY745M	Limé	Ferraille
116/D	05/02/2010	PEUGEOT 205	XV33VF	Limé	Ferraille
442/D	27/02/2010	VW GOLF	4298-A-40	Limé	Ferraille
869/D	24/11/2010	RENAULT 11	12020-A-45	Limé	Ferraille
295/D	13/12/2011	KIA	6899CMS	Coupé	Ferraille
42/D	30/01/2012	Mercedes190	56-A-15539	Coupé	Ferraille
76/D	28/02/12	RENAULT ESPACE	ML-7616-C	Limé	Ferraille
148/D	31/05/2012	Mercedes 300	50-A-3110	Incomplet	Ferraille
195/D	26/07/2012	RENAULT ESPACE	M4222GL	Incomplet	Ferraille
317/D	17/10/12	PEUGEOT 306	8-A-9148	Coupé	Ferraille

Total globale 10 véhicules.